

Qu'entend-on par biodiversité ? Ce terme renvoie à l'ensemble des milieux naturels, des formes de vie et de leurs relations et interactions. Le déclin de la biodiversité est souvent associé aux forêts amazoniennes ou autres lieux emblématiques. Il est pourtant en marche sur tous les territoires, y compris sur celui d'Angoulême entraînant la disparition de nombreuses espèces nous entourant.

Angoulême dispose d'une grande richesse biologique qu'elle souhaite connaître et préserver. L'association Charente Nature l'a accompagnée pour faire un état des lieux naturaliste nommé Atlas de la Biodiversité Communale. Ce document donne à voir la diversité des habitats écologiques et des espèces associées. Ainsi, ce sont 34 milieux naturels différents qui ont été recensés, dont 14 d'intérêt communautaire et 3 considérés comme prioritaires. Concernant la faune et la flore, 37 espèces floristiques et 66 espèces faunistiques recensées sont patrimoniales c'est à dire qu'elles sont protégées, menacées, rares ou qu'elles ont un intérêt scientifique ou symbolique.

Le cadre réglementaire français a évolué afin de maintenir et reconstituer les réseaux d'échanges permettant aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire, se reposer. En d'autres termes assurer leur survie. Cette volonté se traduit à différentes échelles par la formalisation de Trames vertes et bleues.

À Angoulême, les boisements, les parcs, les jardins ... (pour la Trame verte) ainsi que les cours d'eau, les mares, les zones humides... (pour la Trame bleue) forment des couloirs appelés corridors écologiques permettant aux espèces de

se déplacer et de répondre à leurs besoins. Angoulême s'engage à améliorer la continuité de ces corridors à travers un plan d'actions 2017-2018.

En ville, les jardins et les balcons ont un rôle clé à jouer. C'est pourquoi la Ville d'Angoulême et Charente Nature accompagnent les Angoumoisins-e-s pour faire sur leur balcon et dans leur jardin des coins nature. Un coin nature est un espace plus ou moins grand où vous essayez de favoriser et de protéger la biodiversité qui s'y installe.

Afin de favoriser et de protéger la biodiversité d'Angoulême, la Ville vous invite à faire sur votre balcon ou dans votre jardin un coin nature en signant la charte au verso.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

la mission Développement Durable est à votre disposition à l'adresse suivante :

dte@mairie-angouleme.fr

FORMULAIRE À RETOURNER À :

Mission Développement Durable,
1 place de l'Hôtel de ville,
16000 Angoulême

Avec le concours financier de la Région

Ma charte

Afin de favoriser et de protéger la biodiversité d'Angoulême, la Ville vous invite à faire sur votre balcon ou dans votre jardin un coin nature en signant cette charte.

DANS VOTRE COIN NATURE, VOUS VOUS ENGAGEZ À :

- Ne pas utiliser de produits phytosanitaires
- Favoriser l'accueil de la faune
- Favoriser une flore diversifiée et locale

LA VILLE D'ANGOULÊME VOUS ACCOMPAGNE EN :

- Mettant à disposition des fiches conseils
- Réalisant des ateliers d'échanges
- Fournissant le kit du coin nature

JE M'ENGAGE À FAIRE UN COIN NATURE :



sur mon balcon



dans mon jardin

Nom

Prénom

Adresse

.....

Adresse du coin nature (si différente)

.....

N° de téléphone

E-mail

Taille du coin nature (en m²)

Description du coin nature (en quelques mots)

.....

.....

.....

.....

Accepteriez-vous de partager vos coordonnées avec les autres signataires ?



OUI



NON

Les informations portées sur ce formulaire sont obligatoires. Elles font l'objet d'un traitement informatisé destiné à animer l'action Mon coin nature. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à la Mairie d'Angoulême.

Signature du Maire

Signataire